

Décision 08-D-28 du 03 décembre 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par
des entreprises exploitant des granulats dans
le département d'Ille-et-Vilaine

Posted on: 05 décembre 2008 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Ministre de l'Economie, des Finances et
de l'Industrie

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanctions pécuniaires

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Vauriffier, Pensa, La Garenne, Sogetrap,
Gué-Morin, Baglione, Henry Frères,
Beauce, Gitternel, Mont-Serrat, Pigeon,
Renaudin, Charier, Keravis et BSA

Lire

le texte intégral de la décision

353.96 Ko